



ADMINISTRATION

1545 Chevroux

AU CONSEIL GÉNÉRAL
DE CHEVROUX

Mme Véronique Gut-Lacôte

Présidente

Rue du Lacustre

1545 Chevroux

Chevroux, le 15 novembre 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16 / 2021

Demande de crédit pour la remise en état des installations techniques

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Général,

1. Préambule

Au mois de juillet 2021, les lacs de Neuchâtel et Morat ont atteint leurs niveaux les plus élevés jamais enregistrés, provoquant l'inondation de plusieurs zones en bordure du lac, il s'agit pour notre commune de la zone des chalets et celle du port.

Cette montée des eaux du lac de Neuchâtel a eu pour incidence pour notre commune une fermeture de plusieurs installations techniques, dont le bloc sanitaire du camping et les WC du port. Pour éviter tous risques d'électrocution, nous avons dû faire débrancher l'alimentation générale en électricité du port.

Nous avons dû également fermer plusieurs jours le Restaurant "La Roselière", la buvette du Port "La Trappe" et le local "La Cabane du Pêcheur", en raison de problèmes d'évacuation des eaux usées.

2. Dégâts constatés

Les dégâts engendrés par cette crue ont principalement touché les infrastructures techniques.

Cela concerne :

- Les deux stations de relevage de la zone des chalets et du camping, ainsi que les deux pompes principales de relevage qui se trouvent près de la station de lavage Hydrowash.
- Les nouveaux tableaux électriques du Môle qui ont été fortement impactés par la montée des eaux, cela implique un contrôle minutieux et un changement des composants électroniques qui sont restés plusieurs jours immergés.

- Les deux pompes pour les matières fécales qui se trouvent près de l'édicule et qui permettent l'évacuation des eaux usées des WC et de la pompe fécale de vidange destinée aux bateaux. Elles sont hors d'usage et doivent être changées.
- Toute la partie électrique se trouvant dans la fosse de la pompe de circulation pour la courantologie du chenal au bout du Môle doit être changée.
- Sur la digue, côté Portalban, un contrôle des boîtiers de raccordement de la fibre optique doit être fait. En cas de dysfonctionnement, ils devront être changés.

3. Coûts de remise en état

Ce tableau montre les frais déjà engagés (travaux urgents) et ce qui devra encore être fait ces prochaines semaines.

Désignation	Devis	Facture
Remise en conformité des installations électriques sur le Môle et quelques éléments sur la digue (coffrets électriques, pompe de circulation, fibre optique, etc.)	72'968.20	
Remplacement de la pompe de cave dans la fosse de la pompe de circulation d'eau	2'903.55	
Remplacement des 2 pompes de relevage vers la station de lavage Hydrowash	10'871.25	
Remplacement des 2 pompes de relevage devant l'édicule (pompe fécale bateau et WC édicule)	11'410.60	
Location d'une pompe fécale de remplacement pour la vidange des bateaux (location d'octobre à décembre)		2'227.25
Intervention du Groupe E pour traiter les diverses pannes du domaine électrique dans le port (pompe de relevage, fermeture d'électricité, etc.).		21'102.60
Intervention d'un camion pompe pour la vidange des fosses des chalets et du port		4'826.25
Intervention et contrôle des pompes de relevage		1'100.25
Intervention sur les installations du parking		855.15
Matériel divers		1'206.15
Divers et imprévu environ 5%	6'528.75	
Sous total TTC	104'682.35	31'317.65
TOTAL TTC	136'000.00	

4. Conclusions

Ce préavis a été déposé par souci de transparence en ce qui concerne les dégâts et les coûts causés par cette crue. La Municipalité n'a pas d'autre choix que de faire les travaux de remise en état des installations techniques tout en sachant que le remboursement par les assurances va prendre plusieurs semaines.

La Municipalité tient à vous assurer qu'elle va tout mettre en œuvre pour que le montant de CHF 136'000.00 soit pris en charge par les assurances.

D'autre part, un courrier a été adressé au Conseil d'Etat du canton de Vaud par l'intermédiaire de la COREB pour les communes vaudoises touchées par ces inondations (communes de Chevroux, Cudrefin, Faoug et Vully-les-Lacs) pour envisager un soutien économique de la part du canton.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Chevroux :

- Vu le préavis 16 / 2021 de la Municipalité ;
- Entendu le rapport de la commission ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre la remise en état des installations suite aux inondations de juillet 2021 ;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 136'000.00 TTC, dont à déduire la récupération de la TVA et la participation des assurances ;
- de financer ce montant de la manière suivante, sous réserve de la prise en charge par les assurances, par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- d'amortir ce montant, dont à déduire la récupération de la TVA et la participation des assurances par les comptes 2021.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Charles-Edouard Bonny



La Secrétaire :



Sylviane Cattin